



## PROGRAMME DE FORMATION

### La cotraitance

(référence B24-CV)

#### Objectifs

---

- Bien comprendre l'organisation de la co-traitance
- Sécuriser l'exécution des obligations du maître d'ouvrage dans cette hypothèse
- Gérer les difficultés pratiques qui peuvent se présenter

#### Public

---

Toute personne rencontrant la cotraitance dans ses marchés

#### Prérequis

---

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés

#### Méthodes et support

---

Classe virtuelle : La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions.

#### Durée

---

0,40 jour(s)

2:00 heures

#### Informations complémentaires

---

##### Informations complémentaires

Intervenant(e) : Consultant(e) Commande publique et privée SCET

Durée de la classe virtuelle : 2h00

Horaires de programmation de chaque classe virtuelle : 14h00 à 16h00

A noter: Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam

Organisation :

– Contact : [edith.haddad@scet.fr](mailto:edith.haddad@scet.fr) ; tél : 01 53 44 06 14

– Formation à distance ; assistance technique via prestataire

– Suivi et évaluation : suivi de l'action (rapport de connexion) , évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (via prestataire)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

**SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12**

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*





## Contenu

---

### **Nature et fonctionnement des groupements :**

- Les enjeux juridiques et pratiques de la cotraitance
- Distinction groupement conjoint et groupement solidaire
- Rôle du mandataire
- Répartition des prestations, responsabilité

### **Règles relatives à l'examen de la candidature et offres des entreprises groupées**

#### **Règles relatives à la modification du groupement :**

- en cours de procédure
- en cours d'exécution du marché : de l'intérêt de la présence d'une clause de réexamen dans le marché

#### **Modalités d'exécution des marchés en groupement**

- OS, avenants
- Paiements, solde, réclamations
- Conséquences de la défaillance du cotraitant ou du mandataire